

20 juil 2022 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2022

## Financement de l'accord social dans le secteur de la santé

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant, pour 2022, les montants de l'intervention financière pour les mesures prévues dans divers accords sociaux pour le secteur de la santé, entre autres en ce qui concerne le complément de spécialisation pour la valorisation des connaissances spécialisées.

Dans le cadre de la préparation du budget 2022, des fonds ont été prévus dans le budget de l'INAMI pour financer les accords sociaux relatifs aux secteurs fédéraux de la santé et la mesure concernant le complément de spécialisation.

Afin de pouvoir garantir son financement, l'INAMI doit verser les fonds nécessaires, d'une part au Fonds des établissements et services de santé et d'autre part à l'Office national de sécurité sociale (ONSS). Le projet d'arrêté royal détermine les montants de ces versements.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique  
Rue de la Loi, 23  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

France Dammel  
Porte-parole (FR)  
+32 494 50 88 98  
[france.dammel@vandenbroucke.fed.be](mailto:france.dammel@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Jan Eyckmans  
Porte-parole (NL)  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be](mailto:jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be)